



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 10 AOUT 2012

SPECIAL N ° 2 - AOUT 2012

SOMMAIRE

DREAL

UT 11

Arrêté N °2012163-0006 - 2012160-0006 bis - Arrêté préfectoral autorisant la Société SAS MAURI - 1 Route de Carcassonne - 11250 COUFFOULENS à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur le territoire de la commune de VILLEMUSTAUSOU au lieux- dits "La Grande Plaine" et « Le moulin de la Seigne ».

.....

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2012160-0006 - 2012
autorisant la Société SAS MAURI - 1 Route de Carcassonne – 11250 COUFFOULENS
à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur le territoire de la commune
de VILLEMUSTAUSOU au lieux-dits “La Grande Plaine” et “ Le moulin de la Seigne ”.

ARTICLE 1 PORTEE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS PREALABLES

ARTICLE 1.1 BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION

La Société SAS MAURI, dont le siège social est implanté route de Carcassonne, 11250 COUFFOULENS, sous réserve de la compatibilité des documents relatifs à l'urbanisme et de la stricte observation et des dispositions contenues dans le présent arrêté, est autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers alluvionnaires, au lieux-dits “La grande Plaine” et “ Moulin de la Seigne ” sur le territoire de la commune de VILLEMUSTAUSOU.

ARTICLE 1.2 DUREE DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'exploiter est accordée pour une durée de 12 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

L'exploitation ne pourra être poursuivie au-delà que si une nouvelle autorisation est accordée ; il conviendra donc de déposer la demande correspondante dans les formes réglementaires et en temps utile.

La copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités territoriales, Bureau des procédures environnementales et en mairie de Villemoustaussou.

A Carcassonne, le 26 juin 2012

Le préfet

SIGNE

Eric FREYSSELINARD